

Article

[Retour à la recherche](#)**LA PRESSE**

La Presse

Forum, mardi, 3 octobre 2006, p. A20

Éditorial

Une tactique indécente

Pratte, André

Des réserves ont été exprimées hier sur les modalités de l'enquête annoncée par le gouvernement Charest à la suite de l'effondrement du viaduc de la Concorde. Ces réserves ne sont pas fondées.

MM. André Boisclair et Mario Dumont réclament le désistement de l'ancien premier ministre, Pierre Marc Johnson, mandaté par le gouvernement pour présider cette commission d'enquête. Les chefs du PQ et de l'ADQ estiment que comme ancien politicien, M. Johnson est mal placé pour enquêter sur un événement qui pourrait résulter de décisions prises par des élus au cours des années. Ce raisonnement est bancal. Pierre Marc Johnson a quitté la politique il y a plus de 20 ans. Il ne s'y est mêlé d'aucune façon depuis, sauf l'an dernier pour appuyer un ami, Raymond Bachand, lors d'une élection complémentaire. Il n'a pas d'ambition politique. Par conséquent, on voit mal pourquoi il se sentirait mal à l'aise de critiquer telle ou telle politique gouvernementale.

On comprend que l'opposition dénonce les nominations partisans; il est plus étonnant qu'elle reproche au gouvernement d'avoir confié un mandat... à quelqu'un venant d'une autre famille politique!

M. Boisclair aurait souhaité que le Conseil des ministres confie l'enquête à un juge. Il est vrai que plusieurs exercices du genre ont été présidés par un magistrat. Mais ce n'est pas la règle. Le gouvernement Bouchard a confié à l'ingénieur Roger Nicolet les enquêtes sur les inondations du Saguenay et sur la crise du verglas. Ingénieur, M. Nicolet était-il mal placé pour se pencher sur le travail d'autres ingénieurs? Ancien candidat péquiste, était-il moins capable d'examiner les décisions prises par le gouvernement du PQ?

Mario Dumont souligne aussi que l'ancien premier ministre " siégeait sur le conseil d'administration d'une compagnie de béton jusqu'à ce matin ". Pierre Marc Johnson vient en effet de démissionner du conseil de Ciment St-Laurent, dont il était membre depuis cinq ans. En quoi cela le place-t-il en conflit d'intérêts? Croit-on sérieusement que M. Johnson éviterait de mettre en cause le matériau employé dans la construction du viaduc de la Concorde il y a 36 ans, béton provenant de toute façon d'une autre compagnie que celle dont il était administrateur? Il y a des limites à voir des conflits d'intérêts partout!

Pour sa part, l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec exige que l'enquête porte non seulement sur la tragédie de samedi, mais sur " l'état du réseau routier dans son ensemble ". Ce serait une erreur de fixer ce paramètre dès maintenant, alors qu'on ne sait pas si l'effondrement a un rapport ou non avec l'entretien des structures. La commission Johnson aura pour mandat d'enquêter " sur toutes les circonstances entourant l'effondrement du viaduc du boulevard de la Concorde ". Si les commissaires découvrent qu'il y avait un problème d'entretien, ils pourront se pencher sur l'entretien. Mais pourquoi plongeront-ils dans cette direction s'il est révélé que c'est plutôt la conception de l'ouvrage qui est en cause? Ou une construction bâclée? Bref, il ne faut présumer de rien et laisser la commission faire son travail.

M. Charest a choisi Pierre Marc Johnson- ancien premier ministre, avocat réputé, personnalité respectée- pour bien marquer l'importance qu'il accorde à cette enquête. L'indépendance et l'intégrité de M. Johnson n'ont jamais été mises en doute. Il n'y a aucune raison de le faire aujourd'hui si ce n'est dans l'espoir d'embarrasser le gouvernement. Une tactique qui, dans les circonstances tragiques que l'on sait, est tout simplement indécente.